



Dossier du BHI No. S3/8151/DIPWG

LETTRE CIRCULAIRE 24/2010
8 mars 2010

APPROBATION DE L'EDITION 6.0 DE LA S-52

- Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS

Référence : LC du BHI LC 87/2009 du 15 décembre

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction souhaite remercier les 47 Etats membres suivants qui ont répondu à la LC 87/2009 proposant l'adoption de l'Edition 6.0 de la Publication S-52 de l'OHI « *Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS* » : Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Chypre, Danemark, Equateur, Egypte, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Mexique, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine, RU et USA.

2 Toutes les réponses ont été favorables à la proposition et six Etats membres ont fourni des commentaires qui sont inclus dans l'Annexe A avec les réponses explicatives du BHI, selon qu'il convient. Parmi les 80 Etats membres que compte l'OHI, deux ont été suspendus. Conformément au paragraphe 6 de l'Article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise pour les « questions concernant le fonctionnement technique de l'Organisation » est donc de 40. Par conséquent, l'Edition 6.0 de la Publication S-52 de l'OHI « *Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS* » a été adoptée, avec 47 réponses favorables.

3 L'Edition 6.0 de la S-52 est à présent disponible pour téléchargement sur le site web de l'OHI : http://www.iho-ohi.net/iho_pubs/standard/S52/S-52_e6.0_EN.pdf.

4. La traduction de l'Edition 6.0 de la S-52 en français sera entreprise lorsque les ressources limitées dont dispose le BHI le permettront. En ce qui concerne la préparation d'une version espagnole, comme suggéré par la Colombie, les Etats membres sont invités à se porter volontaires pour effectuer cette tâche, tout comme pour la traduction vers d'autres langues.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is positioned above the printed name.

Robert WARD
Directeur

Annexe A : Commentaires des Etats membres

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Australie

L'Australie suggère un certain nombre d'améliorations éditoriales à ce projet de nouvelle édition.

Commentaire du BHI :

Les améliorations éditoriales de l'Australie ont été incorporées dans la version finale de la S-52.

Colombie

La nouvelle édition est approuvée. Nous reconnaissons, après une comparaison avec l'édition précédente, qu'il n'y a pas de changement susceptible d'affecter considérablement la présentation et l'affichage des ENC, étant donné que les amendements de cette nouvelle édition concernent essentiellement la forme et la structure. Ceci n'implique pas d'apporter de changements aux systèmes de visualisation des ECDIS ni qu'il soit nécessaire de modifier le logiciel de saisie et d'édition pour la production des ENC.

Il faudrait envisager, dans la mesure du possible, de mettre en ligne cette publication (S-52) sur votre page d'accueil officielle, en espagnol, afin d'éviter toute mauvaise interprétation pour certaines de vos sections ou de vos annexes, et pour ainsi aboutir à un mode de consultation équitable pour tous les pays hispanophones.

Commentaire du BHI :

La traduction de l'édition 6.0 de la S-52 en espagnol va bien au-delà des ressources disponibles au BHI pour la traduction en espagnol. Cette traduction ne peut être effectuée que si un EM hispanophone est prêt à apporter son assistance.

France et Monaco

La France et Monaco approuvent la nouvelle édition sous réserve d'un accord formel de la CEI sur les modifications proposées et sur la date effective de mise en service (mars 2010), compte tenu des références croisées entre deux documents normatifs (S-52 et IEC 61174) cités dans les références de certification des systèmes ECDIS.

Commentaire du BHI :

Les différences entre la 5^e et la 6^e édition de la S-52 sont essentiellement des modifications associées au format de document et aux mises à jour des références. Ces modifications ne devraient donc pas affecter les certificats d'homologation des ECDIS. Le BHI a créé un document d'accompagnement qui fournit des références croisées entre le document IEC 61174 et les parties appropriées de l'Ed. 6.0 de la S-52 de l'OHI (voir http://www.iho-ohi.net/iho_pubs/standard/S52/Updating_of_IEC61174_references_to_S-52.pdf). Ce document est publié avec l'Édition 6.0 de la S-52 sur le site web de l'OHI. Ce document qui contient les correspondances et l'Ed. 6.0 de la S-52 seront envoyés à toutes les parties prenantes des ECDIS recensés au BHI.

Oman

Le Sultanat d'Oman est reconnaissant des travaux et des efforts qui ont été entrepris pour réécrire cette précieuse publication. Le Sultanat d'Oman prend actuellement les premières mesures visant à développer des capacités structurelles en ENC et des publications de l'OHI comme la S-52 et la S-65 fournissent des principes généraux essentiels.

Portugal

Le Service hydrographique portugais prend bonne note des travaux effectués par le DIPWG et notamment par son nouveau président et par son président sortant, M. Colby Harmon (USA-NOAA) et le Dr. Mathias Jonas (BSH), respectivement.